

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 6

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit du mois d'août à 19 heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire.

Date de la convocation : 20/08/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : COTTINI Christian, FUCILI Chantal, DOYON Cécile, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, BELLE Cyril, BRES Marie-Christine, BENISTANT Delphine, FONTANIE Marc, CARRE Christophe, GRUBER Laëtitia, MICHELON Noémie, MORAND Virginie

Absent excusé : PROST Yohann a donné un pouvoir à BELLE Cyril
PAYRE Monique a donné un pouvoir à FONTANIE Marc

Secrétaire de séance : ZANOTTI Martin

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2020

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/07/2020

Affaires soumises à délibérations

- 1 - **ELECTIONS** : commission de contrôle – désignation des délégués
- 2 - **SECURITE** : SDIS 26 : élection des représentants des Communes
- 3 - **SECURITE** : Désignation de délégués pour la sécurité des ERP
- 4 - **SECURITE** : Désignation correspondant Défense
- 5 - **FORÊTS** : Réfèrent à l'Association des Communes Forestières
- 6 - **ASSOCIATIONS** : Convention avec Familles Rurales
- 7 - **ACTION SOCIALE** : Création commission Vie Sociale et solidarité
- 8 - **ETAT CIVIL** : PACS et Baptêmes Civils
- 9 - **AFFAIRES SCOLAIRES** :
 - point rentrée
 - transport
- 10 - **TRAVAUX** : Terrasse Salle Communale de Beauregard
- 11 - **COMMUNICATION** : Support et outils
- 12 - **SDED** : Remboursement par M. ROBIN des travaux de raccordement
- 13 - **FINANCES** : Subvention Association des Assistantes Maternelles
- 14 - **FINANCES** : Décision Modificative
- 15 - **FINANCES** : Budget modificatif
- 16 - **FINANCES** : Mention Très Bien au Baccalauréat
- 17 - **PERSONNEL COMMUNAL** : création poste accueil périscolaire Meymans

Rapporteurs

Christian COTTINI
Christian COTTINI
Christian COTTINI
Christian COTTINI
Christian COTTINI
Chantal FUCILI
Chantal FUCILI
Christian COTTINI
Cécile DOYON

Alexandre ROBIN
Christophe CARRE
Alexandre ROBIN

Chantal FUCILI
Martin ZANOTTI
Martin ZANOTTI
Chantal FUCILLI
Marie-Christine BRES

Affaires non soumises à délibération

- 18.- **ENVIRONNEMENT** : Arrêté stockage ONYX
- 19 - **COMMUNICATION** : bulletin paroisse
- 20 - **ASSOCIATIONS** : SACEM
- 21 - Convocation du Conseil Municipal par mail

Yohann PROST
Chantal FUCILI
Chantal FUCILI
Chantal FUCILI

En début de séance, Monsieur le Maire propose de supprimer le point 2 qui ne nécessite pas de délibérer à cette date, proposition adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1 – OBJET : ELECTIONS : Commission de contrôle – Désignation des délégués.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L19 du Code Electoral, dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs, s'assure de la régularité des listes électorales de la commune et peut à la majorité de ses membres réformer les décisions du Maire relatives aux listes électorales et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou dument inscrit.

Compte tenu de l'installation des nouveaux Conseils Municipaux, il convient désormais de désigner les membres de cette commission :

- un Conseiller Municipal
- un Délégué de l'Administration
- un Délégué du Président du Tribunal Judiciaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE :

Madame Monique PAYRE (Conseiller Municipal)

Monsieur Jean-Claude BRUNOT comme Délégué de l'Administration

Monsieur Joël CHABERT comme Délégué du Président du Tribunal Judiciaire

2 - OBJET : SECURITE: Désignation des délégués pour la sécurité des ERP.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L2122-18 du CGCT, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ainsi qu'à des membres de son Conseil Municipal.

Il en est ainsi en ce qui concerne la sécurité préventive et tout ce qui concerne les établissements recevant du public.

Compte tenu de l'installation des nouveaux Conseils Municipaux, il convient désormais de désigner les Délégués pour la sécurité des ERP :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE :

Monsieur Cyril BELLE,

Monsieur Alexandre ROBIN

Madame Virginie MORAND

3 - OBJET : SECURITE: Désignation correspondant Défense.

Monsieur le Maire expose que le Secrétaire d'Etat à la Défense a décidé d'instaurer au sein de chaque Conseil Municipal une fonction nouvelle de Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Il sera l'interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE :

Madame Virginie MORAND comme correspondant défense

4 - OBJET : SECURITE: Désignation Référent à l'association des communes forestières.

Monsieur le Maire expose qu'en matière de forêts, les élus sont incontournables, ils sont force de proposition, médiateurs ou acteurs au sein des massifs forestiers. Les sujets englobent le bois de construction, la transition énergétique, l'adaptation aux changements climatiques, l'organisation de loisirs de plein air, le paysage...

En plus du rôle de propriétaire en charge du patrimoine boisé de la commune et de ses sections, les élus interviennent en tant qu'aménageurs de territoires, maitres d'ouvrage public et responsable de la sécurité publique.

Face aux questions techniques, réglementaires et environnementales liées à la forêt et au bois, la présence d'élus référents est facilitatrice.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE :

Monsieur Yohann PROST référent pour l'Association des Communes Forestières

5 - OBJET : ASSOCIATIONS : Convention avec Familles Rurales

Monsieur le Maire expose que suite à la volonté de l'Equipe Municipale de développer le nombre d'activités possibles sur la commune, un partenariat est conclu avec l'association Familles Rurales.

L'association ayant sollicité l'utilisation de salles communales afin de mettre en place des activités sur la commune, une convention est rédigée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

La mise en place d'une convention entre l'association Familles rurales et la commune de Beauregard-Baret
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

6 - OBJET : ACTION SOCIALE : Création commission Vie Sociale et Solidarité

Monsieur le Maire expose la volonté de l'Equipe Municipale de développer la solidarité sur la commune et mettre en place une commission Vie Sociale afin de remplacer le CCAS.

La commission serait composée de Chantal FUCILI, Cécile DOYON, Marie-Christine BRES, Laetitia GRUBER et Monique PAYRE ;

Cette commission comprendra un groupe dédié à l'étude des dossiers composé de Cécile DOYON, Marie-Christine BRES et Laetitia GRUBER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

La création d'une commission Vie Sociale et Solidarité,

7 - OBJET : ETAT CIVIL : PACS et Baptême civil

Monsieur le Maire expose que les PACS et les Baptêmes civils font l'objet d'un enregistrement en Mairie. Il propose de statuer sur la possibilité d'autoriser une cérémonie pour les personnes qui en feraient la demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

D'autoriser un caractère cérémonial à l'enregistrement des PACS ou Baptêmes civils en cas de demande.

8 - OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : point rentrée et transport

Monsieur le Maire expose que la commune ayant obtenu un délai pour la réouverture de l'école de Meymans, seule l'école de Beauregard est concernée par la rentrée du 1^{er} septembre 2020. De facto il n'y a pas de changement à opérer dans l'organisation telle que décrite par le règlement voté précédemment.

Il convient de valider le prestataire pour le transport méridien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De valider le devis présenté par la société PERRAUD pour un montant de 139.13 € TTC. Par rotation méridienne.

9 - OBJET : TRAVAUX : terrasse salle communale de Beauregard

Monsieur le Maire expose que suite à la création de la rampe d'accès à la salle communale de Beauregard, la commission travaux a réfléchi à une extension de la dite rampe afin de créer une terrasse sur deux côtés de la salle et ainsi donner un caractère plus convivial au bâtiment.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE:

Le projet de terrasse à la salle de Beauregard

AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir les devis.

10 - OBJET : COMMUNICATION : Support et outils

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de revoir les outils et support de communication pour la commune.

La commission communication propose de remplacer le bulletin municipal par un « 8 pages » fabriqué par un imprimeur, de revitaliser et de rendre plus accessible ce bulletin, d'y ajouter des informations sur la vie communale, des numéros utiles, des reportages. Ce bulletin deviendrait trimestriel.

De créer un site internet pour la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE:

La mise en place d'un bulletin trimestriel

La création d'un site internet pour la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir les devis.

11- OBJET : SDED : remboursement travaux de raccordement M. Arnaud ROBIN

Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. ROBIN Arnaud, situé à Meymans, dans le projet définitif, il est prévu une participation communale d'un montant de 6 065.26 €. A la signature du devis avec le SDED, Monsieur ROBIN Arnaud s'est engagé à rembourser cette participation lorsque les travaux seraient terminés.

A ce jour, les travaux sont terminés et la mairie a reçu l'appel à paiement pour cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 « pour » et 1 abstention

Autorise le Maire à demander le paiement de la somme de 6 065.26 € à Monsieur ROBIN Arnaud correspondant à la participation communale des travaux concernant le raccordement au réseau BT alimentation de sa construction. Un titre de recette lui sera envoyé pour la somme de 6065.26 €.

Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

12 - OBJET : ASSOCIATION : Demande subvention association des Assistantes Maternelles

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget 2020, la demande de subvention transmise à la Mairie par l'Association des Assistantes Maternelles des Monts du Matin, n'avait pas été prise en compte par l'ancien Conseil Municipal. Il propose de leur en octroyer une.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 « pour » et 1 abstention, DECIDE:

De verser à la dite association une subvention de 150 €

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la dépense.

13 - OBJET : FINANCES : DM N°2 - 2020.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter une décision modificative :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE** la DM 02-2020

13 bis - OBJET : FINANCES : DM N°3 - 2020.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter une décision modificative :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE la DM 03-2020**

14 - OBJET : FINANCES : DM N°4 - 2020.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter une décision modificative :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE la DM 04-2020**

14 bis - OBJET : FINANCES : DM N°5 - 2020.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter une décision modificative :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE la DM 05-2020**

15 - OBJET : FINANCES : versement prime mention TB baccalauréat

Monsieur le Maire expose que l'ancien Conseil Municipal avait instauré le versement d'une prime de 200 € aux lycéens ayant obtenu une mention TB au baccalauréat. Cette année deux demandes avaient été déposées en Mairie, il convient de statuer sur son renouvellement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 1 « pour » 8 « contre » et 6 abstentions, DECIDE:
De ne pas maintenir le versement de cette prime.

16 - OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création poste accueil périscolaire Meymans

Monsieur le Maire expose que suite à la volonté de rétablir une garderie à Meymans le matin, il convient de créer un poste d'accueil. Le besoin est d'une heure par jour, les jours d'école

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE:

La création d'un poste d'accueil périscolaire à Meymans
AUTORISE Monsieur le Maire à recruter le personnel nécessaire.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

17 - ENVIRONNEMENT : Arrêté stockage ONYX

ONYX s'étend sur la commune de Chatuzange le Goubet (le site existant) avec de nouvelles techniques d'enfouissement (casiers à membranes).

Avis favorables : 2

Avis défavorables : 3

Abstention : 10

18 - COMMUNICATION : bulletin paroisse

En mairie, on trouvait les bulletins d'informations de la paroisse. En tant qu'établissement républicain, doit-on publier et diffuser cela dans un établissement public?

C'est une association comme une autre et on entretient les locaux.

Les décisions sont les suivantes :

- NON au bulletin en mairie
- OUI à la publication des dates des messes sur le futur bulletin municipal

19 - ASSOCIATIONS : SACEM

Il nous était demandé de réfléchir sur une cotisation SACEM, prise par la commune, qui serait louée aux associations du village lors de leurs événements. C'est en fait impossible.

20 - CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR MAIL

Convocations des conseils municipaux par mails plutôt que par courrier postal.

Avis favorables : 15

21 - AFFAIRES DIVERSES

- BRUIT : faire un rappel des règles de savoir-vivre aux habitants. Nous contacterons les gendarmes si cela se répète.
- MATINÉE 03/10 : réunion pour les futures orientations de mandatures de 8h à 12h. Tout le monde est d'accord
- DATES CONSEIL : 1ers lundis de chaque mois à 19h00
- RONDINS : achat de 84 rondins chez Chambost pour remplacer les défectueux.
- CADEAUX MARIAGES : une fois les livres finis, se tourner vers les artisans locaux
- INTERNET ET FIBRE : où en sommes-nous ? Nous allons prendre contact avec Ardèche Drôme Numérique.

La séance est levée à 22h00.

Vu le Maire, vu le secrétaire de séance.
